

Les sites étudiés en France métropolitaine de fin 1958 à avril 1960

Jean-Marc Regnault, historien

(Illustration : carte Sites nucléaires en France métró)

Les ingénieurs se sont intéressés à :

* la Tête de la Boulière (cime de Pal) dans les Alpes maritimes et au Grand-Goyer (Basses Alpes). Ces deux sites ne peuvent pas être retenus (raisons techniques).

* la haute vallée du Fournel, près de l'Argentière (Hautes Alpes), la haute vallée du torrent de Couleau, près de Saint-Clément (Hautes Alpes) : même chose.

* la Tête de Clausis (ou Tête de Vautisse ?) et la Crête des Pranetz ou Prénetz (Hautes Alpes), dans le flysch (formation rocheuse constituée de divers détritiques de roches). Pour le premier, la galerie passerait dans le socle cristallin : l'isolement ne serait pas suffisant. Pour le deuxième, aucune objection particulière n'est avancée, mais il faudrait procéder avec beaucoup de prudence (venues accidentelles d'eau sous pression, zones de moindre résistance dans la couverture du site) et un délai de plusieurs mois pour des études s'avère nécessaire, l'hiver n'étant pas propice aux études de terrains.

* la Corse n'a pas donné de résultat positif (le Désert des Agriates, puis le massif de l'Argentella avaient été envisagés).

Les populations n'ont naturellement pas été averties de ces recherches. Cependant il y a eu des bruits qui ont couru en Corse en mai 1960, après le passage de techniciens du CEA. Il est vrai, que Pierre Guillaumat qui avait été ministre des Armées (et ministre délégué auprès du Premier ministre en 1960) a reconnu que des études avaient menées dans le massif de l'Argentella où « la qualité des roches et le volume du massif permettent d'absorber dans des conditions réelles de sécurité, des explosions de faible importance, chimiques et nucléaires ». Si un tel projet devait voir le jour, précise Pierre Guillaumat, « aucune retombée radioactive n'est à craindre : par suite de la fusion et de la vitrification de la roche, le centre de l'explosion devient une *cloche* hermétiquement close ». Devant l'émotion suscitée en Corse, le Premier ministre Michel Debré a fait cette mise au point :

« Le programme atomique dans lequel s'est engagé la France a amené le gouvernement à envisager de nombreuses éventualités. Celle de l'implantation dans le massif de l'Argentella d'un centre souterrain d'expérimentation nucléaire en était une parmi d'autres et elle est restée au stade des études ».

Le conseil général de la Corse a adopté à l'unanimité une résolution (21 mai 1960) considérant que la menace n'était pas écartée malgré les déclarations du Premier ministre, et affirme « son opposition irréductible à ce projet ». Le 4 juin, le Premier ministre confirme que le projet est abandonné.

On notera les difficultés politiques qu'il y aurait eu à installer un centre d'expérimentation en Corse ou sur le continent européen. Les responsables politiques français n'ont vraisemblablement envisagé cette hypothèse que dans les cas extrêmes d'impossibilité totale de l'installer outre-mer. Néanmoins, il faut savoir que le général de Gaulle tenait tout particulièrement à doter la France de l'arme atomique et qu'il était prêt à presque toutes les solutions pour l'obtenir.

Les problèmes de sécurité

C'est un sujet très sensible et très « politique ».

Il n'entre pas dans le cadre de ce cours de l'aborder complétement. Dans le cours sur le traité de Rarotonga, il y sera cependant fait allusion.

Cependant, sur le plan historique il est normal de porter à la connaissance du public les documents qui peuvent aider à la réflexion. Les archives du CEP contiennent des études menées en janvier 1962 sur les retombées possibles après des explosions sur un point zéro en mer ou avec un ballon. Le chef du département des essais au CEA se livre à de nombreux calculs prenant en compte les différentes hypothèses (puissance de l'explosion, profondeur de l'eau, hauteur des vagues, doses radioactives selon le temps écoulé...). Ce n'est qu'après ces études que les conditions dans lesquelles une explosion pouvait avoir lieu sans danger ont été fixées. Ce qui ressort des documents, c'est que les responsables ont eu la volonté de ne prendre aucun risque. Les documents que nous avons étudiés ne disent pas si lors des explosions toutes les prévisions se sont réalisées.